



Licenciement pour inaptitude et 13e mois: statut cdi entre 2 rdv?

Par **belima**, le **01/12/2009** à **08:39**

Bonjour,

Bonjour! Je suis en arrêt de T depuis le 9 juillet suite à harcèlement au travail, finalement la médecine du travail doit me déclarer inapte définitivement (en fait j'avais rdv aujourd'hui 01/12/09 pour le 1er rdv de la procédure; mais j'ai annulé). Sachant que le 31 décembre j'ai droit à mon 13e mois, au prorata de mon temps de travail, je souhaiterais en bénéficier après tout ce que j'ai subi (en plus j'étais prête à signer une rupture conventionnelle du cdi mais mon employeur s'est refusé à me faire ce plaisir!) BREF: est-ce que si le 1er rdv de la procédure d'inaptitude totale est pris au 21/12/09 par exemple, je pourrais prétendre à la prime (13e mois) au 31/12??? Ou alors cela suspend mon contrat de travail et je ne pourrais y avoir droit???? Ou alors vaut-il mieux attendre le 2 janvier pour mettre tout cela en route????? Merci de votre réponse je l'espère, au plus vite sans vouloir abuser (je ne connaissais pas votre site avant malgré mes recherches!!)